



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-012

Rapporteur : Christine MÉTOIS, Maire

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE - CONTRAT DE RÉSERVATION DE CELLULES POUR DES MÉDECINS.

(annule et remplace DB 2020-001)

L'objet de cette délibération est d'engager la commune dans l'acquisition de cellules au sein de la maison de santé pluridisciplinaire pour laquelle un permis de construire a été déposé par un promoteur privé « Office Santé » .

Présentation du projet de Maison de Santé pluridisciplinaire

Durant les années 2018 et 2019, les élus de Trégueux ont rencontré les professionnels de santé et un promoteur afin d'étudier la faisabilité puis la mise en œuvre d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire pour favoriser l'installation pérenne de 6 médecins sur le territoire de la commune.

Office Santé, promoteur dans le domaine de la santé, a rencontré les professionnels médicaux de Trégueux et plusieurs d'entre eux ont émis le souhait de rejoindre ce futur bâtiment.

Le promoteur se propose d'acheter une partie de la parcelle cadastrée AC 487 actuellement propriété de la commune afin d'y réaliser un ensemble immobilier constitué d'un bâtiment, de plain-pied et à usage unique de maison de santé pluridisciplinaire, qui comprendra 6 cabinets de médecins souhaités par la commune, 4 cabinets infirmiers, un cabinet d'ostéopathie et les bureaux d'une association intercommunale de soins infirmiers à domicile .

La superficie totale de l'emprise du bâtiment et de ses abords (13 places de parkings) devrait représenter une superficie totale de 1 215 m².

Office Santé a déposé un permis de construire le 21 octobre 2019 qui a été délivré le 22 janvier 2020.

Une fois le bâtiment achevé, la commune sera copropriétaire du bâtiment avec les autres acquéreurs. Sa propriété concernera la partie du bâtiment réservée à l'exercice de médecins (idéalement des médecins généralistes) .

Le calendrier de réalisation présenté par Office Santé prévoit à ce jour :

- la confirmation des contrats de réservation des futurs acquéreurs et l'obtention de leurs prêts de financement durant le 1^{er} semestre 2020,
- l'acquisition du terrain à la commune durant le 2^{ème} trimestre 2020,
- la réalisation des travaux à compter de juillet 2020,
- une livraison du bâtiment au plus tard pour le 3^{ème} trimestre 2021.

Les locaux à acquérir par la commune :

Les espaces réservés par la commune représentent une surface privative d'environ 220 m² et une partie des espaces communs aux différents professionnels de santé.

Ces espaces privatifs sont composés de :

- 6 salles de consultation (d'environ 20m² chacune)
- 2 salles d'attente (1 de 15 m² et 1 de 19 m²)
- 1 espace d'accueil-secretariat de 19 m²
- 2 WC (dont 1 WC PMR de 3,80m²)
- un dégagement (= couloir) de 25 m²
- un local de réserve de 14 m².

La commune sera également copropriétaire des espaces communs composés :

- d'une salle de convivialité pour tous les professionnels,
- un local déchets spécifiques
- un local technique,
- des espaces extérieurs.

Prix d'acquisition

La commune est donc invitée à s'engager et réserver ces espaces pour un montant total d'achat de **702 203,80€ TTC**, hors frais de notaire.

Un contrat de réservation a été établi par Office Santé détaillant les échéances de paiement à lui verser au fur et à mesure de l'avancement du projet :

1 ^{er} trimestre 2020	À la signature de l'avant contrat	0 %	0 €
Entre le 2 ^{ème} et le 3 ^{ème} trimestre 2020	A la signature de l'acte authentique	20 %	140 440,76 €
Entre le 3 ^{ème} trimestre 2020 et le 3 ^{ème} trimestre 2021	A l'achèvement des fondations	25 %	175 550,95 €
	A l'achèvement des murs	25 %	175 550,95 €
	A la mise hors d'eau	10 %	70 220,38 €
	A l'achèvement des cloisons	10 %	70 220,38 €
	A l'achèvement de la construction	5 %	35 110,19 €
Entre le 1 ^{er} et le 3 ^{ème} trimestre 2021	A la remise des clés	5 %	35 110,19 €

Autres coûts à la charge de la commune

La commune participera

- aux frais de géomètre avant vente du terrain,
- aux frais de renforcement des réseaux d'eaux nécessités par ce projet à hauteur d'environ 60 000 €,
- aux frais d'acte notarié pour l'acquisition des cellules destinées aux médecins,
- aux frais d'aménagement interne des cellules de médecins.

Une fois le bâtiment réalisé, et la commune propriétaire des cellules réservées à l'exercice de la médecine, la commune pourra louer ou revendre ses locaux aux médecins intéressés.

Dans ces futures étapes (vente, acquisition, copropriété, location ou revente) la commune s'est adjoint les services et conseils de Maître Jégouic, notaire à Trégueux.

Vu l'avis des domaines en date du 27 février 2020,

Vu la délibération 2019-054 du conseil municipal du 22 mai 2019,

Vu l'avis favorable de la commission finances du mardi 25 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame Le Maire à signer le contrat de réservation pour l'achat de locaux de médecine au sein de la future maison de santé pour un montant total de 702 203,80€ TTC au profit de la SCCV « OS TREGUEUX », ainsi que l'acte authentique et tout document pouvant s'y rapporter et à s'acquitter des frais de notaire qui lui reviendront.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-013

Rapporteur : Roland RAOULT, Maire-adjoint

OBJET : TRAVAUX – LOTISSEMENT « DOMAINE DES SCULPTEURS » – FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX DE RÉSEAUX D'EAUX ET DE RACCORDEMENT

Saint-Brieuc Armor Agglomération détient les compétences en termes d'adduction d'eau potable et d'eau industrielle, de gestion des eaux usées et pluviales. Par délibération DB-272-2016 du 1^{er} décembre 2016, l'agglomération a fixé les conditions de financement des travaux de réseaux destinés à desservir les projets de construction et/ou d'aménagement de la commune concernée.

Par délibération du 20 mars 2013, la commune de Trégueux a défini un projet urbain d'aménagement d'un quartier d'habitat, sous la forme d'un lotissement communal, situé au sud de la rue de Verdun délimitant ainsi un secteur à enjeux d'urbanisation à court terme.

Les travaux de viabilisation du lotissement communal "Domaine des Sculpteurs" vont débiter en 2020. Aussi, l'urbanisation de ce secteur nécessite que l'agglomération réalise des travaux sur les réseaux humides afin de renforcer hydrauliquement les réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales existants et de dévier le réseau d'eaux usées.

Les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ayant été posés en 1998, les travaux de renforcement et de dévoiement sont pris en charge par l'agglomération à hauteur de 36,67 % et par la commune de Trégueux à hauteur de 63,33 % (proportion définie par rapport à la durée de vie des réseaux : 60 ans).

Concernant l'eau potable, la canalisation ayant été posée en 1970, la participation de la commune de Trégueux ne porte que sur le surcoût du renforcement du réseau à hauteur de 100 %, soit 6 112 euros, tandis que l'agglomération prend à sa charge à 100 % le renouvellement du réseau à l'identique, soit 101 118,50 euros.

Ainsi, le projet de convention joint en annexe estime les participations financières à verser par la commune de Trégueux à l'agglomération comme suit :

- **renforcement du réseau eau potable : 6 112 euros,**

- **dévoisement du réseau eaux usées : 89 022,98 euros,**

- **renforcement du réseau eaux pluviales : 81 622,85 euros** (basé sur le montant TTC des travaux déduction faite du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

Les coûts feront l'objet d'une actualisation selon les modalités propres aux marchés publics passés par Saint-Brieuc Armor Agglomération à la date de réalisation des travaux.

Vu l'avis favorable de la Commission finances réunie le 25 février 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission travaux réunie le 26 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours à Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre des travaux de renforcement des réseaux humides pour l'urbanisation du secteur d'urbanisation rue de Verdun Sud.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-014

Rapporteur : Roland RAOULT, Maire-adjoint

OBJET : TRAVAUX – CARREFOUR DES RUES DE LA HAZAIE – BRETAGNE - FONDS DE CONCOURS POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

Saint-Brieuc Armor Agglomération détient les compétences en termes d'adduction d'eau potable et d'eau industrielle, de gestion des eaux usées et pluviales. Par délibération DB-272-2016 du 1^{er} décembre 2016, l'agglomération a fixé les conditions de financement des travaux de réseaux destinés à desservir les projets de construction et/ou d'aménagement de la commune concernée.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour Rue de la Hazaie – Rue de Bretagne, l'agglomération doit réaliser des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales au niveau de la traversée du carrefour. Le coût de ces travaux sera supporté à 50 % par l'agglomération et à 50% par la commune.

Ainsi, le projet de convention joint en annexe prévoit le versement d'un fonds de concours par la commune de Trégueux à hauteur de 50 % du montant TTC des travaux, déduction faite du FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

La participation financière de la commune de Trégueux est estimée à **21 236,23 euros** et fera l'objet d'une actualisation selon les modalités propres aux marchés publics passés par Saint-Brieuc Armor Agglomération à la date de réalisation des travaux.

Vu l'avis favorable de la Commission finances réunie le 25 février 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission travaux réunie le 26 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de versement de fonds de concours à Saint-Brieuc Armor Agglomération dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales pour l'aménagement du carrefour rue de La Hazaie – rue de Bretagne.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-015

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – EXAMEN DES COMPTES DE GESTION 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.1612-12 et L.2121-31 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier Principal pour l'année 2019 ;

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier Principal avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE les comptes de gestion 2019 dressés par le Trésorier Principal de Saint-Brieuc Banlieue pour le budget principal de la Commune et les budgets annexes suivants : SPIC Centrale Solaire Jaurès, Lotissement Domaine des Sculpteurs.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-016

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2131-11 ;

Considérant que, lors de la séance du conseil municipal au cours de laquelle le compte administratif est débattu, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ;

Il est donc nécessaire d'élire un Président de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Alain Rault en tant que Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2019.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-017

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SPIC "CENTRALE SOLAIRE JAURES"

Le Compte Administratif du S.P.I.C. "Centrale Solaire Jaurès" de l'année 2019 est produit en annexe du Compte Administratif de la Ville. Il retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui ont été réalisées.

La Commission Finances, réunie le 25 février 2020, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce compte administratif dont les résultats sont présentés ci-dessous en euros :

SPIC Centrale solaire Jaurès	Dépenses	Recettes	Excédents	Déficits
Fonctionnement	13 699,33 €	25 719,51 €	12 020,18 €	
Investissement	33 560,82 €	23 274,60 €		-10 286,22 €
Résultats cumulés	47 260,15 €	48 994,11 €	1 733,96 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n° 2019.018 du conseil municipal du 27 février portant adoption du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération n° 2020.015 du conseil municipal réuni ce jour, portant adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2020 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que, pour ce faire, le Maire ne pouvant présider, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un président de séance ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain RAULT, Maire-Adjoint, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix « POUR » (Madame le Maire s'étant retirée de la séance) le compte administratif 2019 du S.P.I.C. Centrale Solaire Jean Jaurès.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-018

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT
DOMAINE DES SCULPTEURS**

Le Compte Administratif du Lotissement Domaine des sculpteurs de l'année 2019 est produit en annexe du Compte Administratif de la Ville. Il retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui ont été réalisées.

La Commission Finances, réunie le 25 février 2020, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce compte administratif dont les résultats sont présentés ci-dessous en euros :

Lotissement Domaine des sculpteurs	Dépenses	Recettes	Excédents	Déficits
Fonctionnement	42 493,93 €	42 493,93 €	0,00 €	
Investissement	58 768,93 €	16 275,00 €		-42 493,93 €
Résultats cumulés	101 262,86 €	58 768,93 €		-42 493,93 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n° 2019.019 du conseil municipal du 27 février portant adoption du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération n° 2020.015 du conseil municipal réuni ce jour, portant adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2020 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que, pour ce faire, le Maire ne pouvant présider, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un président de séance ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain Rault, maire-adjoint, après en avoir délibéré, APPROUVE par 26 voix « pour » (Madame le Maire s'étant retirée de la séance) le compte administratif 2019 du lotissement Domaine des sculpteurs.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-019

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Compte Administratif de l'année 2019 retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui ont été réalisées tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement au budget principal de la ville.

La Commission Finances, réunie le 25 février 2020, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance de ce compte administratif dont les résultats sont présentés ci-dessous en euros :

Budget principal	Dépenses	Recettes	Excédents	Déficits
Fonctionnement	8 625 385,62 €	10 287 618,29 €	1 662 232,67 €	
Investissement	3 757 227,61 €	3 015 249,81 €		-741 977,80 €
Résultats cumulés	12 382 613,23 €	13 302 868,10 €	920 254,87 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la délibération n° 2019.023 du conseil municipal du 27 février portant adoption du budget primitif 2019 ;

Vu la délibération n° 2020.015 du conseil municipal réuni ce jour, portant adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2019 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2020 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Maire ;

Considérant que, pour ce faire, le Maire ne pouvant présider, le conseil municipal a procédé à la désignation d'un président de séance ;

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alain Rault, maire-adjoint, après en avoir délibéré, APPROUVE par 26 voix « pour » (Madame le Maire s'étant retirée de la séance) le compte administratif 2019 du Budget principal de la Ville.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-020

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Les résultats du Compte Administratif 2019 du budget principal de la Ville font apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **1 662 232,67 €**.

La Commission Finances, réunie le 25 février 2020, propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 en totalité, soit **1 662 232,67 €**, à la section d'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et L. 2331-8 ;

Vu les délibérations n° 2020.015 et 2020.019 du conseil municipal réuni ce jour portant respectivement sur :

- l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2019 concernant le budget principal et les budgets annexes ;
- l'adoption du compte administratif 2019 du budget principal de la ville ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Considérant que, conformément à l'instruction comptable M14, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2019 ;

Considérant les résultats de l'année 2019 du budget principal de la ville, lesquels résultats sont constitués d'un déficit d'investissement de 741 977,80 € et d'un excédent de fonctionnement de **1 662 232,67 €** ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 du budget principal de la Ville en section investissement (compte 1068) du budget primitif 2020 pour un montant de 1 662 232,67 €.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-021

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU SPIC CENTRALE SOLAIRE JAURES

Les résultats du Compte Administratif 2019 du S.P.I.C. - Centrale Solaire Jaurès – font apparaître un excédent d'exploitation d'un montant de **12 020,18 €**.

La Commission Finances, réunie le 25 février 2020, propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent d'exploitation 2019 en totalité, soit **12 020,18 €**, à la section d'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-5 et L. 2331-8 ;

Vu les délibérations n° 2020.015 et 2020.017 du conseil municipal réuni ce jour portant respectivement sur :

- l'adoption du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2019 concernant le budget principal et les budgets annexes ;
- l'adoption du compte administratif 2019 du S.P.I.C. - Centrale Solaire Jaurès ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Considérant que, conformément à l'instruction comptable M4, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation du Compte Administratif 2019 ;

Considérant les résultats de l'année 2019 du budget annexe de la centrale solaire Jaurès, lesquels résultats sont constitués d'un déficit d'investissement de 10 286,22€ et d'un excédent d'exploitation de 12 020,18 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE l'affectation de l'excédent d'exploitation 2019 du SPIC Centrale Solaire Jaurès en section investissement (compte 1068) du budget primitif 2020 pour un montant de 12 020,18 €.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-022

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – SPIC CENTRALE SOLAIRE JAURES – BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020, dont la présentation est détaillée en annexe, est soumis à votre approbation. Il présente les équilibres suivants :

SPIC Centrale Solaire Jaurès	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	25 500 €	25 500 €
Investissement	33 802 €	33 802 €
Totaux	59 302 €	59 302 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants ;
Vu la délibération n°2020.003 du 29 janvier 2020 approuvant le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires ;
Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,
Considérant que, les sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif de la centrale solaire Jaurès pour l'exercice 2020 s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de 25 500 € et 33 802 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2020 du SPIC Centrale solaire Jaurès tel qu'annexé au présent document.

A Trégueux, le 6 mars 2020
Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-023

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – LOTISSEMENT DOMAINE DES SCULPTEURS – BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020, dont la présentation est détaillée en annexe, est soumis à votre approbation. Il présente les équilibres suivants :

Lotissement Domaine des sculpteurs	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 852 137 €	1 852 137 €
Investissement	1 894 631 €	1 894 631 €
Totaux	3 746 768 €	3 746 768 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2020.003 du 29 janvier 2020 approuvant le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Considérant que le budget primitif du lotissement communal Le Domaine des Sculpteurs pour l'exercice 2020 s'équilibre en section de fonctionnement pour 1 852 137 € et en section d'investissement pour 1 894 631 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif 2020 du lotissement domaine des sculpteurs tel qu'annexé au présent document.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,

Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-024

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2020

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux des taxes suivantes :

- taxe d'habitation,
- taxe sur le foncier bâti,
- taxe sur le foncier non bâti.

Le projet de budget primitif 2020 est établi sur la base d'un produit fiscal de **4 855 652 €** prenant en compte le maintien des taux votés en 2019.

Les bases prévisionnelles 2020 de la commune sont estimées avec les paramètres suivants :

- coefficient d'actualisation des bases : 1,009 pour la taxe d'habitation sur les résidences principales et 1,012 pour les autres bases
- évolutions physiques prévisionnelles des bases brutes :
 - + 1 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti,
 - + 2,5 % pour les locaux industriels et commerciaux,
 - 2% pour le foncier non bâti.

Il vous est donc proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article 2121-29 ;

Vu le Code général des impôts et plus particulièrement l'article 1636 B sexies ;

Vu la Loi de Finances Initiale (LFI) pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 ;

Vu la délibération n°2019.022 du 27 février 2019 fixant les taux des impôts locaux pour l'année 2019 ;

Vu la délibération n°2020.003 du 29 janvier 2020 approuvant le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020 ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE les taux d'imposition des taxes communales pour 2020 comme suit :

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2019 (pour mémoire)	Taux 2020
Taxe d'habitation	24,78 %	24,78 %
Taxe sur le foncier bâti	24,84 %	24,84 %
Taxe sur le foncier non bâti	108,41 %	108,41 %

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-025

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget primitif 2020, dont la présentation est détaillée en annexe, est soumis à votre approbation. Il présente les équilibres suivants :

Budget principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 217 749 €	10 217 749 €
Investissement	5 802 139 €	5 802 139 €
Totaux	16 019 888 €	16 019 888 €

Le conseil municipal est invité à étudier la proposition de budget primitif 2020 et, à l'issue des débats, à voter les crédits par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2020.003 du 29 janvier 2020 approuvant le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Considérant que, les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2020 s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de 10 217 749 € et 5 802 139 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE par 25 voix « pour » et 2 « abstentions » (M. LE HENAFF et MME JAFFRELOT) le budget primitif 2020 de la ville tel qu'annexé au présent document.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-026

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – PERTES SUR CRÉANCES ÉTEINTES SUR PROPOSITION DU COMPTABLE PUBLIC

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe de l'état récapitulatif des créances éteintes dressé par le comptable public en date du 24 décembre 2019 pour un montant total de **78,00 euros**.

Pour rappel, les pertes sur créances éteintes sont prononcées par une autorité extérieure à la collectivité et le comptable public propose ensuite au Conseil Municipal d'enregistrer l'effacement de créance par l'émission d'un mandat administratif au compte 6542 "Créances éteintes".

Le Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc, par jugement du 9 décembre 2019, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire d'une entreprise pour insuffisance d'actif. Or, la ville de Trégueux avait émis en 2017 un titre de recette de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour un montant de 78,00 euros.

Vu l'avis de la commission finances réunie le 25 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la perte sur créance éteinte telle que présentée dans l'état récapitulatif du comptable public pour un montant total de 78,00 euros.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-027

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – LOTISSEMENT DOMAINE DES SCULPTEURS – RÉALISATION D'UN EMPRUNT RELAIS

Un emprunt est inscrit au budget primitif 2020 du lotissement "Domaine des Sculpteurs" afin de réaliser les acquisitions foncières, études et travaux de viabilisation. Cinq organismes bancaires ont été consultés pour la réalisation d'un emprunt "relais" à hauteur de **1 500 000 euros**.

La Commission Finances, réunie le 25 février 2020, a examiné les différentes propositions et a émis un avis favorable à l'offre remise par la Caisse d'Épargne aux conditions ci-dessous :

- Montant : 1 500 000 euros
- Durée : 3 ans
- Déblocage des fonds : délai maximum jusqu'au 24/12/2020
- Taux fixe : 0,23 %
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Échéance : trimestrielle
- Paiement des intérêts : à terme échu
- Amortissement du capital : in fine
- Remboursement anticipé : total ou partiel possible à chaque date d'échéance, sans indemnité
- Frais et commission : 1 500 euros
- Garantie : néant
- Charte Gissler : 1A

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020.023 du 4 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 du Lotissement
Domaine des Sculpteurs ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie
le 25 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- **de retenir l'offre remise par la Caisse d'Épargne telle que présentée ci-dessus,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse d'Épargne,**
- **de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.**

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-028

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – SUBVENTION AU C.C.A.S. – ANNÉE 2020

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que le projet de budget primitif 2020 du C.C.A.S. de Trégueux fait apparaître un besoin de subvention d'un montant de **129 000 euros** selon les éléments connus à ce jour.

Il est donc proposé d'allouer au C.C.A.S. une subvention de fonctionnement à hauteur de **129 000 euros** au titre de l'année 2020 en ajustant les versements au fur et à mesure des besoins réels de trésorerie.

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCORDE une subvention de fonctionnement de 129 000 euros au C.C.A.S. pour l'année 2020 en ajustant les versements en fonction des besoins réels de trésorerie.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-029

Rapporteur : Philippe SIMON, Maire-adjoint

OBJET : FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ADMR

Monsieur Philippe SIMON, Maire-adjoint, informe le Conseil Municipal que l'association ADMR de Trégueux, gestionnaire du Centre de Soins Infirmiers de Trégueux, a signé un contrat de réservation d'une cellule au sein de la maison de santé pluridisciplinaire à la fin de l'année 2019.

Le coût de ce projet immobilier nécessite pour l'ADMR de réaliser un prêt bancaire de 100 000 euros garanti par hypothèque. L'ADMR ne dispose pas d'une trésorerie importante et a sollicité auprès de la commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de l'aider à financer les frais d'hypothèque estimés par le notaire à ce jour à 2 450 euros.

Considérant l'intérêt général et local de l'action de l'ADMR sur le territoire,

Vu les statuts de l'association,

Vu les comptes de l'association et le contrat de prêt signé avec le Crédit agricole transmis par sa présidente,

Vu le contrat de réservation signé par la présidente de l'ADMR avec Office Santé le 18 décembre 2019,

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCORDE une subvention exceptionnelle destinée à couvrir les frais d'hypothèque dans la limite d'un montant maximum de 2 450 euros à l'ADMR Trégueux, gestionnaire du Centre de Soins Infirmiers de Trégueux, et sur présentation d'un justificatif du montant réel des frais d'hypothèque.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,

Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-030

Rapporteur : Yannick SIMON, Conseiller municipal

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT DE LA CLECT – PRISE EN COMPTE DÉFINITIVE DES ABATTEMENTS DE TAXE D'HABITATION DANS LES COMMUNES NOUVELLES

Lors de l'adoption du Pacte de confiance et de gouvernance en avril 2017, un effet de la loi s'est imposé aux Communes nouvelles : la suppression d'une part des abattements de taxe d'habitation (TH), intitulée « quotité ajustée », issue de la précédente réforme de la fiscalité locale (2011). Cet effet de la loi, indépendant de toute décision communale ou intercommunale, aurait entraîné une hausse de taxe d'habitation pour les habitants concernés, sans l'intervention concertée des Communes et de l'Agglomération prévue par le Pacte.

Les trois Communes ont adopté une politique d'abattements de TH facultative à un niveau permettant d'éviter ces hausses fiscales. L'Agglomération a accepté l'augmentation des DAC des Communes correspondant à la minoration du produit communal de TH issu de ces abattements. Ce calcul a été effectué par les services fiscaux.

Le Pacte prévoyait une mise à jour à partir des bases définitives. Les services fiscaux ont indiqué que ce calcul ne serait pas possible pour des raisons techniques (évolutions des bases provenant d'autres facteurs que la politique d'abattement), cette évolution entre montants prévisionnels et définitifs étant par nature relativement faible.

Il est donc proposé de conserver le calcul appliqué sur les bases prévisionnelles dans la DAC des Communes : l'ajustement est ainsi pris en compte et pérennisé dans leurs recettes, de la manière la plus précise possible.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;
VU le rapport de la CLECT réunie le 13 février 2020 annexé à la présente délibération,
VU l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées joint en annexe proposant de conserver la modulation d'attribution de compensation des communes nouvelles à son niveau prévu par la délibération DB-238-2017 du Conseil Communautaire.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-031

Rapporteur : Yannick SIMON, Conseiller municipal

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT DE LA CLECT SUR LE TRANSFERT DE CHARGES RELATIVES AUX SUBVENTIONS CULTURELLES

Dans le cadre de la réflexion sur le périmètre des subventions culturelles communautaires, il a été proposé de transférer aux communes l'attribution de deux subventions récurrentes en matière culturelle : l'Université du Temps Libre (UTL de Binic-Etables-sur-Mer) et le Comité des Fêtes de Tréveneuc pour le Fest-Noz annuel. Les Communes concernées ont émis un avis favorable à ces mesures.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;

VU le rapport de la CLECT réunie le 13 février 2020 annexé à la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées sur l'évolution des attributions de compensation liée à la reprise des subventions culturelles par les communes de Binic-Etables-sur-Mer et Tréveneuc, joint en annexe.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-032

Rapporteur : Yannick SIMON, Conseiller municipal

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT DE LA CLECT – TRANSFERT DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE DES CCAS AU CIAS

Douze communes ont opéré un transfert du service d'aide à domicile de leur CCAS au CIAS de l'Agglomération au 1^{er} janvier 2018 : Hillion, Langueux, Plédran, Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Julien, Trégueux, Yffiniac, Trémuson et La Méaugon.

Comme beaucoup de structures dans ce secteur d'activité, le CIAS est aujourd'hui confronté à un enjeu majeur de vieillissement de la population, et une situation complexe de ressources humaines (déficit d'attractivité des métiers). Les besoins réels du service pour faire face à une demande croissante des usagers ne sont plus couverts par ses ressources.

Il est proposé d'imputer la part du besoin de financement revenant aux 12 Communes sur leurs DAC respectives. La répartition de ces charges transférées, est proposée sur la base de 2 critères :

- l'activité du service sur la Commune,
- la population de la Commune.

L'évaluation des charges doit être corrigée pour les Communes dont le déficit avant transfert était inférieur à l'évaluation issue de ce calcul. La charge transférée est alors plafonnée au montant du déficit constaté.

Enfin, il est proposé d'appliquer la réfaction de DAC pour le transfert du service d'aide à domicile dès 2019, année de déficit pris en compte. Le montant dû au titre de l'année 2019 est proposé pour être lissé sur 5 ans.

Pour la Commune de Trégueux, cela va impacter le montant de l'attribution de compensation par une baisse de 37 146€ par an à compter de 2020, à laquelle s'ajoute le montant au titre de l'année 2019 lissé sur 5 ans de la façon suivante : -7 429€ de 2020 à 2023 et -7 430€ en 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies* C ;
VU le rapport de la CLECT réunie le 13 février 2020 annexé à la présente délibération,
VU l'avis de la Commission Finances, Développement Économique et Administration Générale réunie le 25 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées joint en annexe, et les modulations des attributions de compensation prises en application de ce rapport concernant le transfert des services d'aides à domicile.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-033
Rapporteur : Alain RAULT, Maire-adjoint

OBJET : VIE ASSOCIATIVE – EXAMEN ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2020

La Commission Vie Associative, réunie le mardi 4 février 2020, a examiné l'ensemble des demandes de subventions formulées par les associations au titre de l'année 2020, exceptée celle de l'OCT qui a été étudiée par la commission culture eu égard à la spécificité des projets portés par cette association et la volonté de conclure une convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs, qui fait l'objet de la délibération DB2020.038.

Les montants des subventions proposés par la commission vie Associative sont détaillés en annexe.

Il est rappelé que compte-tenu du contexte financier contraint, en 2015 les demandes de subventions avaient été étudiées avec l'objectif de diminuer le montant global attribué d'au moins 5 %. La commission vie associative du 13 janvier 2015 a fixé des règles générales qui sont maintenues depuis. Cependant, la commission vie associative prend acte chaque année des situations spécifiques, ce qui conduit à une évolution de l'enveloppe attribuée aux associations.

I/ Rappel des règles générales.

Pour les associations Trégueusiennes :

- Pas de baisse supplémentaire demandée en 2020.
- Mais pas de retour au montant 2014 (la baisse est pérenne).
- Validation des baisses spontanément proposées par certaines associations.
- Les associations ayant consenti un effort supplémentaire aux 5 % demandés en 2015 peuvent demander une hausse, dans la limite du montant qui leur était attribué en 2014 moins 5 % (les

efforts volontaires ne sont jamais figés afin d'encourager les associations à faire des demandes en adéquation avec leurs besoins réels plutôt que de reconduire les mêmes montants automatiquement chaque année).

- Les demandes d'augmentation de subvention visant à compenser la baisse ou l'arrêt des subventions versées par d'autres collectivités ou partenaires ne sont pas acceptées.

Pour les demandes individuelles (« sponsoring ») :

Les demandes arrivant en cours d'année seront étudiées selon la règle fixée en 2015, à savoir :

- La subvention devra servir à financer une participation à un championnat d'Europe ou du Monde.
- Dans le cas d'un sportif handisport, la subvention devra servir à financer une participation à un championnat de France, d'Europe ou du Monde ; cette différence se justifiant par la volonté de soutien au handisport et par les frais souvent plus importants dans le handisport (équipement, etc.).
- La subvention sera versée à un club ou à une association et uniquement sur justificatif des dépenses engagées.
- La subvention est plafonnée à 200 € par an et par sportif.
- Les demandes seront étudiées par la commission vie associative.

Pour information, une seule demande de sponsoring a été reçue en 2019 pour la participation d'une athlète handisport aux championnats de France de semi-marathon et 200€ ont été attribués à son club.

Pour les associations extérieures :

- Pas de subvention versée aux associations extérieures dans les domaines : social, santé, culture, exceptées celles avec qui la Ville est liée par une convention ou un partenariat régulier sur des actions communes;
- Pour les associations sportives, l'accord établi entre les villes de l'agglomération en 2010 continue de s'appliquer, à savoir un forfait de 15€ par enfant de moins de 19 ans, versé aux associations sportives extérieures si le sport n'est pas proposé dans une association de la commune. Le forfait de 15€ est appliqué également pour les adultes handicapés afin de favoriser la pratique handisport et sport adapté qui nécessite d'importants moyens matériels et de formation des encadrants.
- Pour les associations du domaine « scolaire », le forfait reste à 52 € par enfant de moins de 19 ans, et n'est versé qu'aux organismes ou associations précédemment aidés par la commune (référence : année 2014). Les nouvelles demandes ne sont pas prises en compte.
- Pour les associations du domaine « patrimoine et environnement », le forfait de 75€ est maintenu pour les associations partenaires de la Ville sur des actions ou projets.

2/ Haut niveau sportif.

Certaines équipes de sport collectif ont accédé ou se sont maintenues à des niveaux élevés de compétition. La participation à ces championnats engendre des frais importants pour les associations qui ont, en conséquence, sollicité la commune pour une hausse de subvention. Souhaitant les accompagner dans leur projet sportif, la commission vie associative propose d'accorder, comme les années précédentes, des subventions conditionnelles en fonction du niveau de pratique, en plus de la subvention habituelle pour aider au fonctionnement du club qui, elle, reste stable.

Pour 2020, quatre associations sont concernées : le Tréguex Basket Côtes-d'Armor (une équipe en Nationale 2), le club de pétanque (deux équipes en Nationale 1), l'AST Foot (une équipe en Régional 3), les As du volant (une équipe en Régional 1).

3/ Subvention en nature

La ville de Tréguex ne peut couvrir l'ensemble des besoins du Tréguex Basket club en termes de créneaux d'entraînement et ne possède pas de salle adéquate pour accueillir un public supérieur à 300 personnes pour les matchs de gala. Aussi il a été proposé au club la mise à disposition de la salle Steredenn pour deux créneaux d'entraînement ainsi qu'1 match de gala en 2020.

La subvention au Tréguex Basket d'un montant global de 19 000 € se décompose ainsi :

- subvention à verser de 18 380 €
 - subvention en nature de 619,64 € correspondant à la location de Steredenn.
- Le calcul est détaillé en annexe.

4/ AST Foot

En juin 2019, l'AST foot a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle de 5000€ pour faire face à des problèmes de trésorerie. La subvention a été accordée par délibération DB2019-069. Comme convenu avec le club, cette subvention constituait une avance sur la subvention 2020, qui est donc diminuée de cette somme. La subvention prévue pour 2020 par la commission vie associative étant de 9170 €, la somme à verser sera de 4170€.

5/ Amicale des employés communaux.

Il est proposé de reconduire le montant de la subvention accordée à l'amicale des employés communaux depuis 2015, à savoir 9500€.

6/ OGEC.

La subvention accordée à l'OGEC est liée à une convention. Le montant versé par enfant Trégueusien est révisé chaque année en fonction de 3 indices (indice 100 de la fonction publique, indice fioul et coût de la construction au 3^{ème} trimestre N-1). Il s'élève pour 2020 à 620,26 €. 141 élèves de l'école Chanteclair sont Trégueusiens ce qui porte la subvention à 87 456,66 €. Les modalités précises de calcul sont explicitées en annexe.

7/ Emplois associatifs.

Conformément à ses engagements et aux conventions signées avec le Conseil Départemental et les clubs et renouvelées en 2016 pour 4 ans, la Ville participe au financement de 4 emplois associatifs à hauteur de 8 000€ par emploi. Les associations concernées sont : Trégueux Basket Côtes-d'Armor (2 emplois), As du volant, BMX Trégueux Côtes-d'Armor.

L'ensemble des participations aux emplois associatifs s'élève à 32 000€.

8/ Conventions de subventionnement.

Le montant global versé au Trégueux Basket Côtes-d'Armor étant supérieur à 23 000€, il sera nécessaire d'établir une convention de subventionnement pour 2020.

Vu l'avis favorable de la commission Vie Associative du 6 février 2020 sur les montants à verser au titre des subventions,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 février 2020 sur le montant à verser à l'OGEC,

Vu les conventions de financement des emplois associatifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'arrêter les montants à verser aux différentes associations conformément aux tableaux détaillés joints en annexe ;**
- **DÉCIDE d'arrêter le montant à verser à l'amicale des employés communaux à 9 500 € ;**
- **DÉCIDE d'arrêter les montants à verser au titre des emplois associatifs à hauteur de 32 000€ ;**
- **AUTORISE Madame Le Maire à verser les subventions accordées et à signer les conventions de subventionnement pour l'année 2020 au bénéfice du Trégueux Basket Côtes-d'Armor et de l'OGEC.**

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-034

Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire-adjointe

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 POUR LES PROJETS D'ÉCOLES, SPECTACLES DE NOËL ET CLASSES DE DÉCOUVERTE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir les montants des participations versées aux écoles pour leurs projets. Ces montants s'établissent donc de la manière suivante pour l'année 2020 :

Aide aux projets d'école :

- 165,75 € par école + 3,16 € par élève en élémentaire et 10,50 € par élève en maternelle pour les écoles publiques
- 3,16 € par élève pour l'école privée

Spectacle (écoles publiques et privée) :

- 2,44 € par élève en maternelle

Classe de découverte (écoles publiques et privée) :

- 57,69 € par élève pour un déplacement de plus de 500 km.
- 39,63 € par élève pour un déplacement de moins de 500 km.

Le nombre d'élèves est basé sur les effectifs figés en septembre 2019.

Pour l'année 2020, il y aura un seul projet de classe de découverte, concernant les classes de CE2 et de CM1 de l'école Pasteur (45 élèves).

Les dépenses correspondantes sont versées, sur présentation de justificatifs, soit à l'Amicale Laïque, soit à l'OGEC, pour les sommes maximales suivantes, inscrites au budget communal 2020 :

- Amicale Laïque :	7 953,97 €
- OGEC :	776,08 €
Soit au total une somme de :	8 730,05 €

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Éducation réunie le 13 février 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE les montants énoncés ci-dessus pour l'aide au financement des projets d'école, spectacles de Noël et classes de découverte.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-035

Rapporteur : Sandra Le Meur, Maire-adjointe

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION – COOPÉRATION POUR LA PRODUCTION DE REPAS AVEC LA COMMUNE DE LANGUEUX : PARTICIPATION AUX DÉPENSES PREALABLES

Par délibérations concordantes, la commune de Langueux (délibération n°2019-100 du 16 décembre 2019) et la commune de Trégueux (délibération DB2019-136 du 18 décembre 2019) se sont accordées sur la convention de coopération pour la production de repas de restauration collective à partir du 1^{er} janvier 2020.

En amont de cette coopération, les communes ont travaillé à ce projet et ont engagé certaines dépenses, particulièrement la commune de Langueux qui a dégagé du temps de travail spécifique, une étude et qui a dû investir dans des matériels et des aménagements des locaux.

La convention de coopération adoptée en décembre 2019 précise :

« ARTICLE 7 – PARTICIPATIONS AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT LIÉES A L'ÉLABORATION DE LA COOPÉRATION

L'élaboration de la coopération a nécessité la prise en charge préalable de frais de fonctionnement par chaque commune. Ces frais feront l'objet d'un recensement et seront partagés à hauteur de 50 % du montant TTC pour chacune des communes.

Le décompte final de ces dépenses sera établi au cours l'année 2020 par les services de la Ville de Langueux et fera l'objet de délibérations concordantes des deux assemblées délibérantes des communes afin de fixer le montant de remboursement de la Ville de Trégueux à la Ville de Langueux.

.....

« ARTICLE 9 – PARTICIPATIONS AUX INVESTISSEMENTS

9.1 - Participation aux dépenses d'investissement préalables à la mise en œuvre de la coopération

Des matériels ont été acquis et des travaux ont été réalisés par la Ville de Langueux au sein de la cuisine centrale, spécialement pour permettre la mise en œuvre de la coopération.

Ils donnent lieu à une participation financière de la Ville de Trégueux à hauteur de 50 % des montants TTC, déduits du FCTVA et des subventions, au bénéfice de la Ville de Langueux au vu d'un titre de recette justifié par les factures d'investissement.

Le décompte final de ces investissements (strictement liés aux besoins du service de coopération) sera établi au cours de l'année 2020 par les services de la Ville de Langueux et fera l'objet de délibérations concordantes des deux assemblées délibérantes des communes afin de fixer le montant de remboursement de la Ville de Trégueux à la Ville de Langueux.»

Conformément à ces termes, le 14 février 2020, le comité de pilotage composé d'élus de chaque commune et assistés des services concernés, a étudié et approuvé le décompte des dépenses présenté par la commune de Langueux tel qui suit.

DÉPENSES DE LANGUEUX

DÉPENSES DE TRÉGUEUX

FONCTIONNEMENT

Etude Poussard	11 040,00 €	Cabinet COUDRAY	8 070,00 €
		Déménagement matériel	1 106,40 €
Charges de personnel	81 785,65 €		
Sous-Total	92 825,65 €		9 176,40 €
TOTAL	102 002,05 €		

TOTAL	102 002,05 €
Répartition par Ville	51 001,03 €
Reste à charge pour Trégueux	41 824,63 €

DÉPENSES DE LANGUEUX

 INVESTISSEMENT	Montant T.T.C.	Montant hors FCTVA
Matériel	107 294,76 €	89 694,13 €
Travaux	45 214,47 €	37 797,49 €
Travaux en régie	9 873,00 €	9 873,00 €
TOTAL	162 382,23 €	137 364,62 €

TOTAL	137 364,62 €
Répartition par Ville	68 682,31 €
Reste à charge pour Trégueux	68 682,31 €

Au regard de ces éléments, la participation de la Ville de Trégueux aux dépenses préalables s'établit donc à :

- Dépenses de Fonctionnement : 41 824,63 €
- Dépenses d'Investissement : 68 682,31 €
- Soit un total de 110 506,94 €.

Vu la convention de coopération pour la production des repas entre Langueux et Trégueux,
Vu l'avis du comité de pilotage de la coopération du 14 février 2020,
Vu l'avis de la Commission Finances du 25 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE les montants des participations financières (41 824,63 € en fonctionnement et 68 682,31 € en investissement) à verser à la Commune de Langueux au titre du partage des dépenses préalables à la mise en service de la coopération,**
- **AUTORISE Madame Le Maire à verser les participations financières à la Commune de Langueux et à signer tout document pouvant s'y rapporter.**

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-036
Rapporteur : Sandra LE MEUR, Maire-adjointe

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - ORGANISATION DES CENTRES DE LOISIRS - ÉTÉ 2020

1) Dates d'ouvertures

Juillet 2020: du 6 juillet au 31 juillet 2020 pour les 3-5 ans et les 6-12 ans.

Juillet 2020 : du 29 juin au 31 juillet 2020 pour les 11-17 ans.

Août 2019 : du 3 août au 28 août 2020 pour les 3-5 ans et les 6-12 ans.

Août 2019 : du 3 août au 28 août 2020 pour les 11-17 ans.

2) Lieux d'accueil

Age et période	3 à 5 ans *	6 à 12 ans **	11 à 17 ans ***
Juillet	Ecole Oiseau Bleu	Les Loustics	Local ados - Clef des Arts
Août	Les Loustics	Les Loustics	Local ados - Clef des Arts

* âge minimum 3 ans au début du séjour retenu

** âge minimum 6 ans au début du séjour retenu

*** âge minimum 11 ans ou rentrée effective au collège

3) Inscriptions

Les inscriptions du secteur enfance sont enregistrées auprès du service enfance-jeunesse-éducation, en mairie, entre le 16 mai et le 12 juin 2020 au plus tard.

Les familles doivent préciser leur choix de jours lors de l'inscription.

La précision suivante est apportée : « Le nombre de places par centre étant limité, la prise d'inscription passé ce délai ne sera pas garantie ».

Les inscriptions du secteur jeunesse s'effectueront à partir du mercredi 3 juin à partir de 14h00, au local ados à la Clef des Arts.

Les inscriptions au centre de loisirs enfance ou ados ne seront prises que si les familles sont à jour de leurs factures délivrées par le service enfance-jeunesse-éducation ou qu'elles ont engagées une démarche auprès du Trésor Public pour échelonner la dette (sur justificatif).

Jours et horaires :

Secteur enfance : Samedi 16 mai 2020 de 9 h à 12 h.

Puis tous les jours de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Secteur jeunesse : Mercredi 3 juin 2020 de 14 h à 18h00 à la Clef des Arts (Local ados)

Puis aux horaires d'ouvertures habituelles du local, du mardi au vendredi.

4) Les horaires

	3-5 ans	6-12 ans	11-17 ans
Accueil	7h30 à 9h	7h30 à 9h	Horaires adaptés selon la programmation
Activités	9h à 17h30	9h à 17h30	
Fermeture	18h15	18h15	

5) Les tarifs

Les tarifs proposés pour l'été 2020 ont été votés par délibération n° 2019-137 du 18 décembre 2019.

6) La Facturation :

La totalité des présences sera prélevée ou à régler pour le 30 septembre 2020 au vu de la facture transmise à partir de mi-septembre.

En cas de désistement, la réservation sera facturée.

Les remboursements ne peuvent se faire que sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un RIB.

Les familles non prélevées auront la possibilité de payer en ligne en se rapportant aux références mentionnées sur les factures.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse-Education du 13 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les propositions ci-dessus exposées pour l'organisation des centres de loisirs pour l'été 2020.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-037

Rapporteur : Michèle BACCELLI, Maire-adjointe

OBJET : ACTION CULTURELLE - BLEU PLURIEL – TARIFS DE BILLETTERIE POUR LA SAISON 2020-2021.

La saison culturelle de Bleu Pluriel 2020/2021 s'organisera, comme la précédente, autour de plusieurs événements majeurs :

- une présentation de saison le samedi 19 septembre 2020
- Le festival de chansons françaises "Les mots dits" du 22 octobre au 10 novembre 2020,
- La nuit de la danse le 28 novembre 2020,
- Le festival "20 minutes de bonheur en plus" les samedi 30 et dimanche 31 janvier 2021,
- Le festival "Moufl'et compagnie" du lundi 22 février au vendredi 26 février 2021,
- Le "festival des arts décalés" du vendredi 1 avril au samedi 23 avril 2021.

En plus de ces propositions, Bleu pluriel est également partenaire des services de la ville pour proposer le cas échéant des offres "hors les murs" dans des quartiers.

Par ailleurs Bleu pluriel poursuit l'accueil et la co-organisation du spectacle de Noël avec le comité des fêtes et l'offre de séances scolaires.

Tarifs des spectacles :

L'ensemble de la grille tarifaire est détaillée dans le document joint en annexe. En fonction des spectacles proposés, tous les tarifs ne seront pas utilisés lors de cette saison.

La grille tarifaire prévoit 7 groupes de tarifs : A+, A, B, C, D, E, F, avec pour chacun, un montant maxi, réduit, mini. Le tarif de chaque spectacle est défini avec l'une de ces lettres.

- maxi = plein tarif
- réduit = pour les CE et amicales du personnel conventionnés avec Bleu Pluriel et les groupes de 8 personnes et plus.
- mini = abonnés de Bleu Pluriel et super-abonnés des structures partenaires, - de 25 ans, bénéficiaires du RSA, minima sociaux et demandeurs d'emploi.

Certains spectacles proposent aussi un « accès cible » à 6€ = - 25 ans, bénéficiaires RSA, minima sociaux et demandeurs d'emploi.

Pour la saison 2020/2021, il est proposé d'augmenter de 1€ le tarif C+ (maxi = 18€ au lieu de 17€, réduit = 17€ au lieu de 16€, mini = 14€ au lieu de 13€)

Pass et abonnements :

La formule de l'abonnement est maintenue : les spectateurs peuvent bénéficier d'un tarif mini pour tous les spectacles à partir de l'achat de trois spectacles.

Le super abonnement « botte de 7 lieux » à 5€ permet d'accéder au tarif mini dans toutes les salles adhérentes.

Des pass permettent d'accéder à tous les spectacles d'un festival :

Le « Plan M » pour « les mots dits » reste à 50 €

Le « plan D » pour les arts décalés reste à 40 €

« Le plan B » pour l'ensemble de la saison passe à 62 € donne accès à 1 spectacle du festival « 20 minutes », 1 place pour « Moufl'et cie » + tous les autres spectacles de la saison (sauf exceptions cf grille).

Accueil de loisirs sans hébergement et scolaires :

Le tarif à 6€ se voit appliqué aux ALSH et public scolaire.

Deux exceptions toutefois :

-Dans le cadre d'un accord de réciprocité, les communes de Plédran, Ploufragan, Langueux, Pordic et Trégueux sont villes partenaires et bénéficient à ce titre d'un tarif à 4 € pour les ALSH et scolaires.

- Pour le festival « Moufl'et cie », seules les villes organisatrices (Langueux et Trégueux) bénéficient d'un tarif à 4 €.

Pour plus de lisibilité et de simplicité, le tarif des accompagnateurs des groupes d'enfants est à 4 € dès le premier accompagnateur .

Afin de ne pas subir les variations d'effectifs (parfois très importantes) des groupes ALSH et scolaires, la facturation reprendra le nombre de réservations validées 48 h (jours ouvrés) avant le spectacle.

TVA

Il est à noter que l'activité de représentation de spectacles est assujettie à la TVA. Les tarifs proposés au vote seront ceux annoncés au public et sont des tarifs T.T.C. La commune devra reverser la TVA ainsi collectée. Ce taux de TVA applicable pourra varier de 5,5 % (taux normal) à 2,10 % dans le cas des spectacles qui n'ont pas encore été représentés plus de 140 fois (tous lieux de représentations confondus). Parallèlement, les dépenses liées à l'activité des spectacles donneront lieu à la récupération de la TVA versée par la ville.

Vu l'avis favorable de la commission action culturelle du 12 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les tarifs de billetterie pour la saison 2020/2021 conformément à la grille tarifaire jointe en annexe.

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-038

Rapporteur : Michèle BACCELLI, Maire-adjointe

OBJET : CULTURE – CONVENTION PLURIANNUELLE DE MOYENS ET D'OBJECTIFS AVEC L'OCT

L'Office Culturel Trégueusien est une association importante de la commune, avec 395 adhérents, 16 salariés (avec un équivalent temps-plein supérieur à 8) et des intervenants ponctuels qui interviennent sur des stages.

Elle propose aujourd'hui :

Ecole de Musique : 10 instruments enseignés, cours, ateliers, stages, groupes permanents, éveil musical

Arts visuels : Arts Plastiques enfants et adultes, dessin adultes, atelier sans professeur, Bande dessinée, ateliers Terre, stages photo, stage dessin

Arts du Bien-Être : Yoga, Stretching

Arts du Goût : cours de cuisine, stage Pâtisserie

Arts et Culture : Danse traditionnelle, cours de breton

Art de la scène : théâtre Enfant

Autres : stage couture, stages danse de salon

L'école de musique, tout en étant associative, est une activité particulière dans la mesure où elle s'inscrit dans des cadres formalisés, devant mener les élèves, s'ils le souhaitent, à des cursus diplômants. Cette activité fait l'objet d'une convention tripartite entre la commune, l'OCT et le département.

Chaque année la ville soutient l'OCT à travers une mise à disposition de locaux à la Clef des Arts, et avec une subvention. Le montant annuel de ce soutien dépassant la somme de 23 000€, une convention est signée chaque année.

À partir de 2020, la commission « action culturelle » propose d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'OCT, afin de donner une visibilité à cette structure sur l'engagement de la collectivité, en échange d'objectifs fixés pour concourir à la politique culturelle de la commune. Le projet de convention est joint en annexe. Les principaux éléments sont les suivants :

1/ Engagements de l'association

La subvention est versée en contrepartie de la mise en œuvre des projets de l'OCT, conformément à ses statuts. La convention précise les attentes de la commune.

L'association s'engage notamment à poursuivre les objectifs suivants:

- proposer une école de musique de qualité et respecter les engagements de la convention triennale conclue avec la ville et le département
- favoriser la pratique populaire, et l'accès de tous aux activités culturelles
- permettre l'expression artistique amateur
- favoriser la pratique des jeunes
- proposer une diversité de pratiques artistiques
- travailler en partenariat avec les acteurs locaux
- répondre aux souhaits des Trégueusiens mais également les emmener vers de nouveaux horizons.

2/ Montant de la subvention annuelle

Après étude des besoins de l'association, la commission culture propose de verser chaque année sur la durée de la convention, la somme de 130 000€. Cette subvention se décompose en une subvention de fonctionnement de 125 000 € et une subvention complémentaire de 5000 € destinée à aider l'association à financer les primes de départs en retraite de 6 salariés concernés sur la période 2020-2022. En effet, conformément à la convention collective à laquelle ces salariés sont rattachés, une prime de départ en retraite doit être versée par l'OCT en tant qu'employeur. Le montant global de ces primes et des charges patronales afférentes s'élève à 60 567€. Dans son budget, l'association a provisionné chaque année, quand elle le pouvait, des sommes, sans parvenir toutefois à la hauteur nécessaire. Le montant de la provision s'élevait au dernier bilan à 45 000€.

3/ Durée

Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans peut être résiliée si l'association manque à ses engagements, ou ne respecte pas les valeurs définies dans la convention.

Vu la convention tripartite 2017-2019 concernant l'école de musique

Vu l'avis favorable de la commission « Action culturelle » du 26 février 2020,

Vu la circulaire du Premier ministre n° 5811-SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations, dite circulaire Valls

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de :

- **CONCLURE avec l'OCT une convention pluriannuelle d'objectif et de moyens selon le projet joint en annexe, pour une durée de 3 ans,**
- **AUTORISER Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant,**
- **AUTORISER le Maire, sur la durée de la convention, à verser chaque année la subvention accordée.**

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,

Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-039

Rapporteur : Christine METOIS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020 – RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS CHARGÉS DE LA MISE SOUS PLI DES DOCUMENTS DE PROPAGANDE ÉLECTORALE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, comme à chaque élection municipale, la collectivité est chargée d'organiser les opérations de mise sous pli de la propagande électorale.

Pour réaliser cette mission et permettre aux électeurs de disposer des informations dans les délais impartis, la collectivité doit recruter des agents contractuels.

Compte tenu du nombre d'électeurs destinataires de cette propagande et des expériences passées, il est proposé de recruter au maximum 12 personnes pour effectuer cette mission.

Pour le premier tour, la mise sous pli devrait se dérouler le vendredi 6 mars et dès que la commission de propagande aura validé les documents des candidats.

La rémunération des agents est fixée en référence à la dotation allouée par la Préfecture pour la réalisation de cette mission. Cette dotation financière globale est fixée à 0,25 € par électeur pour une liste unique présentée et augmentée de 0,01 € par liste supplémentaire, par tour de scrutin. Les agents seront donc rémunérés en fonction du nombre d'enveloppes préparées.

A titre d'information, la Commune de Trégueux compte 6 219 électeurs pour ces opérations de mise sous pli soit une dotation minimum de 1 551 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à recruter et rémunérer les agents chargés des opérations de mise sous pli des documents de propagande électorale.

A Trégueux, le 6 mars 2020
Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-040
Rapporteur : Christine METOIS, maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS (ANIMATEURS CONTRACTUELS) POUR LES CENTRES DE LOISIRS D'ÉTÉ 2020

Pour permettre aux centres de loisirs organisés en juillet et août 2020 de fonctionner, il est nécessaire que la collectivité recrute des animateurs contractuels.

A l'heure actuelle, les effectifs attendus sur les centres ne sont pas encore connus.

Aussi, il est proposé d'ajouter aux postes créés une marge de sécurité de deux postes sur chaque période, pour permettre à la collectivité de répondre aux obligations de la réglementation en vigueur en matière d'accueil collectif de mineurs.

Il est ainsi proposé de créer les postes suivants :

- Du 6 juillet au 31 juillet 2020 pour les « 3-5 ans » et les « 6-12 ans » :

3 animateurs stagiaires, en cours de formation BAFA
5 animateurs diplômés du BAFA ou équivalent, plus 2 postes créés au titre de la marge de sécurité précitée (et qui ne seront pourvus qu'en cas de nécessité)

- Du 3 août au 28 août 2020 pour les « 3-12 ans » :

2 animateurs stagiaires, en cours de formation BAFA
4 animateurs diplômés du BAFA ou équivalent, plus 2 postes créés au titre de la marge de sécurité précitée (et qui ne seront pourvus qu'en cas de nécessité)

- Du 29 juin au 31 juillet 2020 pour « l'accueil jeunes 11-17 ans » :

3 animateurs diplômés du BAFA (ou équivalent) plus 2 postes créés au titre de la marge de sécurité précitée (et qui ne seront pourvus qu'en cas de nécessité)

- Du 3 août au 28 août 2020 pour « l'accueil jeunes 11-17 ans »

2 animateurs diplômés du BAFA (ou équivalent) plus 2 postes créés au titre de la marge de sécurité précitée (et qui ne seront pourvus qu'en cas de nécessité)

Les agents contractuels seront recrutés sur la base de l'article 3 (2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les agents disposeront de contrats de travail qui débiteront dès le 14 mars 2020 (notamment pour travailler à la préparation des centres de loisirs d'été). Les temps de travail des animateurs contractuels seront établis conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} mars 2017 (n° 2017. 041).

La rémunération des agents contractuels recrutés sera basée, pour les animateurs diplômés (du BAFA) sur l'indice brut 350 pour les animateurs stagiaires sur l'indice brut 101, conformément aux dispositions de la délibération précitée du 1^{er} mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE de créer les postes d'animateurs contractuels et AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de travail correspondants.

A Trégueux, le 5 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.



COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le **quatre mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS, Maire.

Membres Présents : 24

Mme METOIS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, Mme BACCELLI Michèle, M. RAOULT Roland, M. PEDRONO Pascal, M. SIMON Philippe, Mme LE MEUR Sandra, M. NAVINER André, M. LE MAREC Gilles, M. QUINTIN Philippe, M. SIMON Yannick, M. HERVÉ Pascal, Mme ALLENIC Rachel, Mme FEUNTEUN Cristina, Mme INIZAN Solenn, M. BERNA Olivier, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. MICHEL Alain, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, M. MAHÉ Michel, Mme JEGOU Danielle, M. LE HENAFF Jean, Mme JAFFRELOT Marie-Annick.

Membres absents excusés ayant donné procuration : 3

M. MAHÉ Joël	a donné procuration à	M. PEDRONO Pascal
M. THOMAS Jean-Yves	a donné procuration à	M. MAHE Michel
Mme MARC Claudine	a donné procuration à	M. JEGOU Danielle

Secrétaire de séance : Mme JEGOU Danielle

Assistaient également : Mmes PELLETIER (DGS), CREVOLA Odile (ADGS), HERVE Emilie.

DÉLIBÉRATION N° 2020-041

Rapporteur : Christine METOIS, Maire

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

La commission ressources humaines du 13 février 2020 a étudié les demandes d'avancement de grade pour l'année 2020.

Elle a émis un avis favorable pour :

Trois avancements de grade à compter du 1^{er} avril 2020 :

- l'avancement d'un responsable de service au grade d'animateur principal de 1^{ère} classe
- l'avancement d'un adjoint administratif au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- l'avancement d'une adjointe du patrimoine principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

Les anciens grades seront supprimés ultérieurement dans l'année, une fois que la Commission Administrative Paritaire aura rendu ses avis.

Un avancement de grade et une promotion interne à compter du 1^{er} juillet 2020 :

- l'avancement d'un adjoint technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe après quelques mois d'exercice dans de nouvelles missions.
- la promotion d'un adjoint technique principal de 1^{ère} classe au cadre d'emplois des agents de maîtrise après quelques mois d'exercice dans de nouvelles missions.

Ces nouveaux grades seront donc créés ultérieurement.

Une nomination suite à la réussite d'un concours à compter du 1^{er} avril 2020 :

- la promotion d'une responsable de service actuellement adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

Enfin, la commission ressources humaines a émis un avis favorable à l'intégration d'une adjointe d'animation principale de 2^{ème} classe dans le cadre d'emplois des ATSEM. Il s'agit là d'une simple régularisation administrative, les deux grades disposant de la même échelle de rémunération. L'agent disposera désormais du grade d'ATSEM principale de 2^{ème} classe correspondant à ses fonctions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les modifications du tableau des effectifs mentionnées ci dessous :

DATE	Nombre	CRÉATION DE NOUVEAUX GRADES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
01/04/2020	1	Animateur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
01/04/2020	1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
01/04/2020	1	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet (17h30/35 ^{ème})
01/04/2020	1	Rédacteur à temps complet
DATE	Nombre	CRÉATION DE NOUVEAUX GRADES AU TABLEAU DES EFFECTIFS
01/04/2020	1	ATSEM principale 2 ^{ème} classe
01/07/2020	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet
01/07/2020	1	Agent de maîtrise à temps complet

A Trégueux, le 6 mars 2020

Le Maire,
Christine MÉTOIS.